



Refus de diplôme d'une école privé, pour raisons subjectives

Par **PEP**, le **05/07/2011** à **16:29**

Etudiante en 2005 dans un organisme privé de formation à la Sophrologie faisant partie d'une fédération d'écoles, j'ai effectué un stage pratique professionnel au Centre de la Douleur du CHU de Grenoble afin de valider le Certificat de Sophrologue Praticien au terme d'un cursus en présentiel d'1 1/2 an, et effectué 5 stages thématiques de formation supplémentaires au sein des diverses écoles de la fédération afin de valider le cycle supérieur et le Diplôme final de Sophrologue Praticien.

Mon stage au CHU a été validé à l'unanimité par les responsables du CHU (cadre de santé, médecin-chef de service, médecin-prescripteur, Sophrologue référente du CHU).

Or ce stage n'a pas été validé par mon école, et les raisons m'apparaissent fort subjectives en raison d'un différend personnel entretenu au cours de la formation avec le directeur.

Le rendu de ce travail a d'abord été fait 3 mois après la remise de mon rapport, par le biais d'un simple mail me faisant part d'une argumentation m'apparaissant très légère au regard de mon travail, à savoir d'un mauvais choix de structure, d'un groupe-cible trop restreint, d'une orientation trop psychologique,... essentiellement. Or rien de tout cela n'était stipulé dans la convention de formation préalable.

Il s'avère en outre que le directeur d'école est le seul juge et partie (aucun jury pluridisciplinaire) de la validation du mémoire professionnel qui fait suite à un travail de restitution écrite du parcours personnel durant cette première partie de la formation (appelée phéno-description), ce dernier engageant une forte implication personnelle dans la relation entre élève et formateur. A quoi sert donc une fédération qui regroupe des écoles avec des orientations différentes (entreprise, clinique, etc...)?

Après une tentative d'explication auprès de mon directeur et une proposition de reprise de mon mémoire selon ses injonctions, j'ai essuyé un deuxième refus et une invitation à refaire un nouveau stage. Entre temps, il avait fait lire mon mémoire à une associée dont j'apprenais l'existence à ce moment là, personne dont le statut n'a jamais été officialisé auprès des

élèves de la formation, laquelle personne a confirmé la position du directeur.

J'ai pris l'initiative d'envoyer mon mémoire à un autre directeur d'école appartenant à la fédération et plus orienté vers la clinique, lequel ne s'est pas prononcé ni favorablement ni défavorablement à l'égard de mon travail.

Je suis assez démunie. Pouvez-vous me conseiller?

CD